

# **La fermeture de l'incinérateur: une vision d'avenir pour la Communauté métropolitaine de Québec**

**Zéro déchet: une alternative avec laquelle les communautés locales, les municipalités, les entreprises et notre environnement sont tous gagnants !**

Mémoire présenté par

Le comité de citoyens et de citoyennes pour la fermeture de l'incinérateur,

AmiEs de la Terre de Québec

Nicole Blouin

Robin Couture

Joëlle Gauvin-Racine

Véronique Laflamme

Jacques Lortie

Avec la collaboration d'Antoine Carrier

Québec

19 avril 2004

## Table des matières

	Page
INTRODUCTION .....	3
1. Une vision pour l'avenir; un changement de paradigme .....	4
2. Les problématiques reliées à l'incinération .....	5
2.1. L'incinération cause des désagréments pour les résidentEs .....	5
2.2. L'incinérateur n'élimine pas les matières résiduelles .....	6
2.3. L'incinération est dangereuse pour la santé .....	7
2.3.1. Les émissions atmosphériques .....	8
2.3.2. Les cendres .....	13
2.3.3. La santé psychosociale aussi affectée .....	14
2.4. L'incinération est nuisible pour l'environnement .....	15
3. Une nouvelle vision : la stratégie zéro déchet .....	17
3.1. Le rôle de nos communautés .....	18
3.2. La responsabilité des compagnies .....	19
3.3. Les tâches des autorités municipales .....	21
3.4. Les déchets : plus qu'un problème environnemental .....	22
4. Les avantages économiques de zéro déchet par rapport à l'incinération .....	23
4.1. Zéro déchet, c'est le développement de l'économie locale .....	23
4.1.1. Des exemples encourageants et stimulants .....	24
4.1.2. Le cas de la Nouvelle-Écosse .....	25
4.2. Les entreprises qui relèvent le défi zéro déchet y gagnent aussi .....	26
4.3. La question de l'énergie : poser les vraies questions .....	27
4.4. Chiffrer le gaspillage, pour un réel calcul des coûts et bénéfices .....	28
5. Les actions à entreprendre pour atteindre zéro déchet en 2015 et le PGMR .....	29
5.1. La loi sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles .....	30
5.2. Les mesures incitatives et réglementaires incluses au projet de PGMR de la CMQ .....	31
5.3. Le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ .....	31
5.3.1. La réduction à la source .....	32
5.3.2. Les matières recyclables .....	33
5.3.3. Les matières putrescibles .....	33
5.3.4. Les textiles, encombrants, matériaux secs et résidus domestiques dangereux .....	33
5.3.5. Les résidus de construction, de rénovation et démolition .....	34
5.3.6. L'élimination des matières résiduelles non valorisées .....	34
5.4. Un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation .....	35
5.5. Un programme de recherche et de développement .....	36
5.6. Le comité de vigilance .....	36
CONCLUSION .....	36
Médiagraphie .....	38
ANNEXES .....	40-47

## Introduction

« Même si vous rendez l'incinération sécuritaire, vous n'en ferez jamais une opération sensée. Il est insensé de dépenser autant d'argent pour détruire des ressources que nous devrions partager avec les générations futures »<sup>1</sup>  
- Paul Connett, 2004

La croissance de l'économie se bute actuellement à une barrière évidente, celle de notre planète et de ses ressources limitées. Il y a cent ans, personne ne pensait vraiment à remettre en question la croissance infinie de l'économie. À cette époque, les outils et moyens de production demeuraient modestes et les ressources naturelles disponibles sur la Terre semblaient infinies. On croyait donc leur épuisement impossible. Pourtant, aujourd'hui, notre mode de vie et notre économie de surconsommation créent des dommages irréparables à notre environnement. Le Québec est l'un des plus grands producteurs de déchets mondiaux. Nous vivons et jetons comme si nous avions une autre planète où aller. Sur une planète où tout circule de façon cyclique, nous avons instauré une économie linéaire basée sur la séquence ininterrompue qui se résume par extraire, consommer, jeter et brûler. Avec l'incinération, nous tentons de balayer cette évidence; mais, si les déchets s'envolent en fumée ou demeurent en cendres, les conséquences de cette façon d'agir, eux, restent.

Il existe cependant des voies alternatives qui réduisent la pression et les méfaits sur notre environnement, notre santé et nos communautés. En effet, le système actuel de gestion des matières résiduelles, articulé autour de l'incinération, constitue la voie la plus coûteuse si on tient compte des coûts engendrés par l'extraction des ressources, leur transport, transformation et élimination. Il nous faut donc prendre en considération cette réalité si nous souhaitons réellement opter pour une solution durable à la crise écologique que nous vivons.

La Communauté métropolitaine de Québec-Rive-Nord (CMQ-Rive-Nord)<sup>2</sup> adoptera bientôt son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) devant respecter l'objectif gouvernemental pour 2008 de détourner de l'élimination 60% des déchets municipaux. Pour y arriver, plusieurs avenues sont possibles. À l'heure actuelle, le projet de PGMR soumis à la population nous propose de réinvestir plusieurs dizaines de millions de dollars dans l'incinérateur. Dans le cadre

- 
1. Pour faciliter l'exercice du dépôt de notre mémoire, nous avons librement traduit les citations et extraits en anglais. Les documents originaux sont cités en référence.
  2. Lorsque nous faisons référence à la CMQ-Rive-Nord, nous désignons la Communauté métropolitaine de Québec-Rive Nord.

des consultations publiques, nous proposons plutôt dans ce mémoire de **fermer cet incinérateur et d'adopter une stratégie zéro déchet.**

## **1. Une vision pour l'avenir; un changement de paradigme**

En 2004, nous devons prendre conscience globalement que la surconsommation, qui prévaut dans les pays industrialisés, nous conduit directement vers le réchauffement de la planète et vers une crise des déchets. Localement, ça signifie entre autres choses de reconnaître que notre poubelle est le lien le plus concret que nous avons avec la crise écologique qui nous guette.

Dans son document « Québec, une capitale exemplaire pour le 21<sup>e</sup> siècle », la Ville de Québec se targue qu'elle sera – d'ici 2008 – une ville exemplaire en matière d'environnement. Dans cette optique, et en tenant compte de la situation écologique mondiale, ne serait-il pas paradoxal que la Ville de Québec adopte, suite au dépôt et aux consultations entourant le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la CMQ Rive-Nord, une position qui n'entraîne pas la fermeture de l'incinérateur de Québec pour 2008 ?

Selon plusieurs – et selon notre comité - l'incinération municipale est un pas en arrière plutôt qu'un pas en avant vers le 21<sup>e</sup>. Le 20<sup>e</sup> siècle, suite aux transformations économiques, politiques et sociales entraînées par l'industrialisation, logeait sous l'enseigne de la gestion des déchets, c'est-à-dire l'idée de se débarrasser de nos déchets efficacement avec un minimum de dommages à la santé humaine et environnementale. Cependant, face à la crise écologique actuelle, nous devons résolument nous tourner vers le 21<sup>e</sup> siècle. Nous devons emboîter le pas aux municipalités qui ont opté pour une gestion écologique des ressources, qui se sont plutôt questionné à savoir comment user de nos ressources de sorte que les générations futures soient le moins possible privées de leur valeur.

Nous vivons dans une société qui préfère diminuer les nuisances causées par un problème plutôt que de penser à long terme et de le régler à la source. Les personnes qui se sont préoccupées de rendre l'incinération sécuritaire ont gaspillé une grande partie de leur créativité et de leur temps sur un faux problème. De fait, il semble évident que la tâche de notre société n'est pas de perfectionner l'art de détruire les déchets, mais bien de trouver des moyens pour en produire le

moins possible. C'est à cette tâche que la stratégie zéro déchet, que nous proposons dans ce mémoire, s'attelle. Elle représente un véritable changement de paradigme : le passage de la gestion des déchets à la gestion écologique des ressources. Ce passage représente évidemment bien davantage qu'une simple substitution de mot; il requiert un changement de mentalité et des actions bien concrètes. Pour nous, une société qui se veut axée sur un avenir viable est une société qui applique le zéro déchet, c'est pourquoi nous insisterons sur cette stratégie comme une alternative viable tout au long de ce mémoire.

Pour nous, l'objectif zéro déchet est la solution à cet ensemble de problèmes qui nous conduit dans la bonne direction. Un ensemble de problèmes qui ne seront pas nécessairement facile à régler. Mais, c'est l'un des grands défis que nos communautés – et nos municipalités – doivent affronter si elles désirent vraiment être contemporaines du 21<sup>e</sup> siècle.

«Aucune solution pour résoudre le problème des déchets ne sera facile ou bon marché – que nous options pour l'enfouissement pêle-mêle, l'incinération ou le zéro déchet (...) – mais l'art de la prise de décisions est de choisir un ensemble de problèmes qui NOUS CONDUIT DANS LA BONNE DIRECTION» (Connett, 2004).

## 2. Les problématiques liées à l'incinération

« Bien des décideurs publics voient dans l'incinération une solution au problème des déchets. Ils négligent toutefois de reconnaître que l'incinération est un piètre substitut à l'enfouissement et qu'elle comporte de grands risques pour l'environnement et la santé »

- American Public Health Association, 1990:230-231.

### 2.1 L'incinération cause des désagréments pour les résidentEs environnants

La localisation de l'incinérateur de Québec fut le premier d'une série de choix insensés, favorisant les industries polluantes au détriment de la santé et de la qualité de vie des citoyens et citoyennes, qui ponctua l'histoire de ce bâtiment. Depuis 1974, ce dinosaure **empoisonne le quotidien des citoyens des quartiers de Limoilou et Maizerets**, au cœur desquels il se situe. Malgré la récente pose de silencieux (décembre 2003 à mars 2004) au coût de 340 000\$, le bruit demeure assourdissant. La fumée, qui plane sur la tête des résidents 24 heures par jour, en plus d'assombrir le paysage, répand une odeur âpre et chimique (bien distincte de celle de l'acide sulfurique de la Stadacona) ainsi qu'une fine poussière à travers les quartiers avoisinants. Ces trois facteurs ont été la cause de nombreuses plaintes depuis les 30 dernières années. Ils ont d'ailleurs grandement contribué au succès de la pétition lancée par notre Comité, qui a amassé plus de 1300 signatures à ce jour.

Il n'y a pas si longtemps, le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, alors en pleine campagne électorale pour la mairie de la nouvelle ville fusionnée, reconnaissait le caractère « inapproprié » de la décision d'implanter l'incinérateur « *au cœur d'un des plus anciens quartiers de Québec et en milieu urbain* »<sup>3</sup> il s'engageait alors « *avec les candidates et candidats de [son] équipe pour l'arrondissement de Limoilou (...) à prendre des engagements clairs et fermes quand à l'élimination de tous les inconvénients négatifs de l'incinérateur dans le quartier* ». Puis il rajoutait : « *Selon l'état de la situation et en tenant compte de la balance des avantages et inconvénients , il ne faudra pas hésiter à remettre en question sa localisation si nous sommes incapables de faire disparaître la contrainte liée à son fonctionnement en milieu urbain* ». Il semble que la préparation du prochain PGMR soit l'occasion idéale de faire cette remise en question !

Par contre, il apparaît clairement que le déménagement de l'incinérateur ne ferait que déplacer le problème. L'incinérateur ne doit pas être considéré comme une simple nuisance, une source de petits désagréments. Il est aussi la source d'une multitude de problèmes énergétiques, économiques, environnementaux, sanitaires, sociaux et politiques. C'est pourquoi la seule véritable alternative viable demeure, selon nous, la fermeture de l'incinérateur et l'instauration d'un système zéro déchet. L'offre de compensations, à laquelle M. L'Allier a fait allusion dans l'éventualité où l'incinérateur serait conservé, nous semble inacceptable car elle ressemble davantage à une tentative d'apaiser l'opposition populaire qu'à un véritable souci de bien-être des citoyens et des citoyennes. Par contre, un dédommagement accordé à ceux-ci pour les pertes de jouissances passées et actuelles reliées à l'incinérateur, accompagné de la **fermeture** de ce dernier et de l'instauration d'un système zéro déchet semblerait beaucoup plus sensé.

## **2.2 L'incinérateur n'élimine pas les matières résiduelles**

On parle souvent de l'incinération comme d'une façon « d'éliminer » les matières résiduelles et les désagréments qui y sont associés. Le fait qu'une grande partie des « déchets » parte en fumée peut donner l'impression que ceux-ci ont disparus. Or, (rappelons-nous le principe de Lavoisier : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme) il n'en est rien : des 280 000 tonnes de

---

3. Lettre envoyée par M. Jean-Paul L'Allier à Mme Claire Rouleau (ainsi qu'à tous les autres signataires de la pétition qu'avait fait circuler madame Nicole Blouin, résidente de Limoilou), le 23 août 2001. (voir annexe 1)

matières résiduelles que brûle annuellement l'incinérateur de Québec, les 2/3 se retrouveront dans l'atmosphère terrestre sous forme de gaz, alors que le tiers restant se retrouvera dans les cendres. Bon nombre de substances contenues dans les matières résiduelles ne font que changer d'état et conservent leur potentiel toxique même après avoir été brûlées (Greenpeace, 2001). D'autres voient même ce potentiel toxique augmenter lors de la combustion, c'est le cas des BPC.

Une autre fausse impression assez répandue face à l'incinération est celle de l'efficacité de sa combustion. Il faut savoir que l'incinérateur recrache dans ses cendres une certaine quantité de matières non brûlées, surtout lorsqu'il brûle à l'étouffé. Lorsque celles-ci sont organiques, elles produisent du méthane<sup>4</sup> (un gaz à effet de serre 21 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>), à l'enfouissement.

### **2.3 L'incinération est dangereuse pour la santé<sup>5</sup>**

Les incinérateurs, parce qu'ils reçoivent à peu près toutes les substances existantes sur la planète, recrachent *via* leur fumée et leurs cendres, des milliers de produits dont certains sont toxiques<sup>6</sup>. *Divers facteurs peuvent influencer le niveau de toxicité des substances résiduelles et conséquemment les risques qu'ils représentent pour la santé humaine (CSE, 1993 ; Domart et Bourney, 1981, Ramade, 1992) :*

- *les caractéristiques physiologiques propres à la personne exposée et à son environnement*
- *la nature du toxique*
- *la durée et la fréquence d'exposition*
- *les concentrations et le nombre de toxiques avec lesquels la personne exposée est en contact*

*Bien que les contaminants émis par les lieux d'enfouissement sanitaire (LES) et par les incinérateurs de déchets municipaux présentent des risques pour la santé publique en général, certains groupes de la société courent davantage de risques en raison de leurs caractéristiques [...]. Il s'agit des personnes qui demeurent près de ces lieux et de celles qui y travaillent*

---

4. Il faut noter que le projet de PGMR ne prend pas en compte, dans son calcul des gaz à effet de serre, ces émissions.

5. Cette section est largement inspirée du document *Pas de risques à prendre... La gestion des matières résiduelles et des risques pour la santé humaine*, du FCQGED, mars 2001. Les passages tirés intégralement de ce document sont en italique.

6. La toxicité se définissant comme la « propriété d'une substance chimique, introduite dans un organisme, d'engendrer temporairement ou non des troubles de certaines fonctions » (Parent, 1990 :p.581)

(Goldberg et al., 1999; Gonzalez et al., 2000; Kogevinas et al., 1999; Viel et al., 2000). Parmi les groupes à risques, les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes affaiblies par une maladie sont particulièrement vulnérables et susceptibles de subir les impacts des substances toxiques libérées par les LES<sup>7</sup> et les incinérateurs.

*L'apparition des symptômes dont l'origine est une exposition chronique apparaissent de nombreuses années après la pénétration d'une ou de plusieurs substances toxiques dans l'organisme* (Parent, 1990; Domart et Bourneuf, 1981). Par exemple, les cancers peuvent n'apparaître que 15 à 30 ans après l'exposition aux substances toxiques. *Ce type d'intoxication implique une durée d'exposition relativement longue, des années en général, et la pénétration de faibles concentrations de substances toxiques dans l'organisme mais de façon répétitive* (Parent, 1990). Les incinérateurs ne sont évidemment pas les seules sources de contamination auxquelles les citoyens et citoyennes sont exposés; toutefois, cet apport supplémentaire de substances toxiques entrant dans l'organisme peut être suffisant pour déclencher des effets néfastes sur leur santé. Il faut aussi considérer l'effet synergique lorsque plusieurs toxines sont impliquées.

### **2.3.1 Les émissions atmosphériques**

Quelques études seulement ont été réalisées à l'intérieur de certains pays occidentaux afin de déterminer l'impact des émissions atmosphériques des incinérateurs sur la santé des résidents et des employés des incinérateurs. Il ne semble pas y avoir de consensus scientifique quant aux problèmes sanitaires causés par l'incinération. Il faut cependant dire que les émissions de polluants varient d'un incinérateur à l'autre. De plus, les irrégularités entourant ce type d'étude semblent fréquentes. Un document de Greenpeace (Greenpeace, 2001) résume les différentes conclusions de ces études. Voici quelques uns des résultats les plus marquants :

- Probabilité de malformation congénitale multipliée par 1,26 chez les nouveaux-nés . Étude menée sur une population vivant à proximité de 2 incinérateurs d'ordures ménagère (OM) à Wilrij en Belgique (étude de 1998).
- Augmentation de 44% des sarcomes des tissus mous (STM) et de 27% des lymphomes non hodgkiniens (LNH).Des agrégats spatiaux significatifs de ces cancers chez les habitants vivant à proximité d'un incinérateur en France. Probablement dus à l'exposition à des dioxines provenant de l'incinérateur, mais des recherches supplémentaires sont nécessaires pour confirmer si c'est le cas (Étude de 2000).

---

7. Malgré la fermeture prochaine du LES de St-Tite-des-Caps, il est bon de rappeler que les LES continuent de libérer des substances toxiques pendant plusieurs années après leur fermeture.



- Probabilité de décès par cancer du poumon multipliée par 6,7. Les occurrences sont plus fréquentes chez les personnes vivant à proximité d'incinérateurs d'OM dans une région urbaine d'Italie (Étude de 1996).
- Accroissement de 37% de la mortalité par cancer du foie. Étude sur 14 millions de personnes vivant dans un rayon de 7,5 km de 72 incinérateurs d'OM au Royaume-Uni. Des recherches supplémentaires visant à éliminer du calcul les possibles interférences ont indiqué que l'accroissement de probabilité de déclaration du cancer du foie était de l'ordre de 20 à 30%. La misère sociale n'a pas pu être écartée comme interférence. (Étude de 1996 à 2000)

La multiplicité de toxines que recrache l'incinérateur ne fait aucun doute au niveau scientifique. On peut classer en 3 catégories les substances libérées par l'incinérateur potentiellement néfastes pour la santé humaine : les substances contribuant à l'effet de serre (CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, CO), les substances organiques (BPC, Chlorophénols, composés organiques volatils, dioxines et furannes, HAP, etc.) et les métaux lourds (cadmium, chrome, cuivre, mercure, plomb, arsenic<sup>8</sup>, etc.). De fait, « les polluants organiques et les métaux lourds présents à l'état de traces dans l'air peuvent nuire directement à la santé [...] (voir annexe 2) Les scientifiques savent qu'il n'existe pas vraiment de taux d'exposition inoffensifs pour bien des polluants rejetés par l'incinérateur ». (Ontario Environment, 1993). C'est entre autres pour cette raison qu'en 1992, le ministère de l'Environnement de l'Ontario a décidé d'interdire l'exploitation de tout nouvel incinérateur de déchets urbains sur son territoire.

### **Les Dioxines et furannes: des toxines inquiétantes**

D'autres substances toxiques telles que les dioxines et furannes ne sont pas encore contenues dans nos matières résiduelles lorsqu'elles sont jetées ; elles ne sont créées que lors du mélange des déchets accompagné d'une combustion. Ces deux sortes de composés organochlorés « retiennent particulièrement l'attention à cause de leur toxicité fort élevée, leurs effets potentiels comme agents cancérigènes et tératogènes [mutation de l'embryon] chez l'humain, leur capacité de s'accumuler dans le tissu adipeux des animaux à travers la chaîne trophique, et leur rémanence dans l'environnement. » (BAPE, 1997). De plus, « ils activent indûment des gènes et constituent des perturbateurs endocriniens. Les dioxines peuvent entraîner le dysfonctionnement d'au moins 6 systèmes hormonaux » (Connett, 2004). Selon Environnement Canada, l'incinération des déchets municipaux est la plus grande source de rejets de ces composés au Canada et la US EPA,

---

8. L'incinération des déchets est une des principales sources d'arsenic dans l'air ambiant. (FCQGED, 2001)

pendant américain du Ministère de l'Environnement, considère depuis 1987, que « les dioxines sont l'agent cancérigène le plus puissant jamais testé sur l'animal, et les études montrent que même à faibles doses, elles provoquent cancers et malformations congénitales » (Larbi Bouguerra, 2000).

Parce qu'elles sont biocumulables, les dioxines sont particulièrement problématiques pour l'être humain en raison de son rôle de prédateur dans la chaîne alimentaire. Effectivement, la chaîne alimentaire (particulièrement les ruminants) joue un rôle de condensateur de dioxines. Ces dioxines s'accumulent dans les graisses du corps humains, sans qu'il soit possible de s'en débarrasser, à moins de les transmettre à un bébé *via* le placenta et le lait maternel (Ayotte et al, 1994 ;Muckke,1995 ; Connett 2004). D'ailleurs, le premier juillet 2003, l'Institute of Medecine des États-Unis avertissait les jeunes filles désirant avoir un enfant de diminuer au maximum et le plus tôt possible leur consommation de viande grasse, de produits laitiers et de lait non-écrémé (Connett, 2004).

Il existe, à l'incinérateur de Québec, plusieurs dispositifs de « filtrage » des émanations gazeuses : électrofiltres, charbon activé, dépoussiéreurs à manche. Malgré ces technologies extrêmement dispendieuses, ces tests ont tendance à sous-estimer les taux de dioxines puisque :

- 1) Les gestionnaires connaissent l'heure de la venue de l'inspecteur un mois à l'avance. Ils sont souvent effectués alors que la combustion dans les fours de l'incinérateur atteint la température idéale. Les dioxines sont créées à des températures allant de 200°C à 600°C et sont en grande partie détruites à des températures dépassant 1 000°C. Les gestionnaires de l'incinérateur sont tenus de maintenir les fours à des températures entourant 1 000°C. Seulement, à certaines occasions (lorsqu'on l'éteint ou le rallume, lors d'une tempête de neige, de l'arrivée de matières putrescibles, etc.) les températures descendent bien en deçà de 1 000°C.
- 2) Ils sont statistiquement insignifiants : seulement 2 tests ont été faits en l'espace de 10 ans (1993 et 2003). Ce sont 3 tests de 3 heures (6 heures dans bien d'autres pays) dont on tire une valeur moyenne. Cela signifie que l'on a fait 18 heures de tests pour 10 ans d'opérations. En 1998, deux scientifiques belges, De Fre et Wevers, ont testé un même incinérateur pendant 18 heures (3 X 6 heures) puis pendant 2 semaines. Les résultats, lorsque standardisés, ont montré que les taux de dioxines étaient de 30 à 50 fois plus élevés lors du second test.

Selon le Dr. Paul Connett, la seule façon de savoir la quantité réelle de dioxines qui est produite par un incinérateur, serait de faire le test de De Fre et Wevers (maintenant commercialement disponible) 26 fois par an. Bien évidemment, les coûts seraient prohibitifs. Et encore là, serions-nous capable de régler le problème?

Dans le projet de PGMR proposé, l'hypothèse C qui figure en annexe suggère un enfouissement pêle-mêle. Au sujet des dioxines, il est à noter que, comme remarquent les auteurs eux-mêmes, les valeurs données dans le projet de PGMR (CMQ, 2004 : D-38), surestiment ses émissions pour l'enfouissement. Or, en tendant vers un système zéro déchet, les taux de dioxines sont susceptibles d'être sensiblement moins élevés puisqu'on y pratique un enfouissement sélectif et le trait des matières organiques ; les résidus ultimes sont enfouis séparément selon la matière qui les constitue. Ainsi, en mettant à part la matière chlorée et les putrescibles, on évite le captage des gaz et les torchères, qui créent un surplus de dioxines caractéristique aux sites d'enfouissement pêle-mêle (la création de dioxines nécessite un apport en atomes de chlore ainsi qu'une combustion). Ainsi, la différence, au niveau de l'émission des dioxines entre l'hypothèse A et C (considérant zéro déchet) est plus importante que 50% (CMQ, 2004 : D-36). Il faut aussi noter que, comme le mentionne le projet de PGMR, avec l'hypothèse C, « la population touchée par ces émissions est beaucoup plus faible que dans l'hypothèse A ». Il faut cependant noter qu'en terme d'émission de dioxines, **la meilleure solution demeure la stabilisation des matières organiques contaminées** (hypothèse D) couplée à un système de tri-systématique.

### **Incinération: la santé versus la rentabilité**

Des milliers de substances libérées par l'incinérateur de Québec, seulement une quinzaine sont quantifiées. Les derniers tests effectués en juillet 2003 ainsi que ceux effectués en 1993 montrent que les émissions de chlorobenzènes (COB) et chlorophénols (COP) dépassent les normes de 1989 du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Est-il possible que l'on ait omis de corriger le problème d'émission de ces deux gaz cancérigènes durant toutes ces années? Le doute s'installe. Que s'est-il passé pendant ce temps à l'incinérateur de Québec? Nous sommes dans une situation où la santé de la population dépend de la bonne foi et de la bonne gestion des responsables techniques et politiques. Nous pouvons aussi nous demander si les investissements techniques (en cas de bris, pour l'entretien, pour respecter de nouvelles normes) ont été faits à temps et en quantité suffisante. Ces technologies, généralement très coûteuses et

parfois imprévisibles, peuvent amener chez les responsables un « dilemme » : investir pour augmenter la fiabilité de l'équipement ou tenter de boucler le budget. L'opposition santé/rentabilité est constante et particulièrement importante pour tout ce qui a trait à l'incinération. Ainsi, par exemple, en choisissant de vendre sa vapeur à la Stadacona, la Ville de Québec augmente la création de dioxines. Effectivement, le fait de faire passer la vapeur à travers les chaudières calorifiques empêche le refroidissement drastique (*quenching*) des émanations. Cela amène la reformation de dioxines à la sortie des chaudières (Connett, 1998). C'est un choix de la Ville de Québec. La question est de savoir s'il y en a beaucoup d'autres de ce type.

Des milliers de substances créées par l'incinération, plusieurs demeurent inconnues donc non quantifiables et peut-être non contrôlables. Les substances *perfluorinées* représentent un bon exemple de cela. Peu connues jusqu'à tout récemment, ces substances supplanteraient les DDT, BPC et dioxines en tant que contaminants. Or, ce n'est qu'en 2000 que la US EPA, reconnaissant la dangerosité des perfluorocanes sulfonates, les a interdites. Voilà quelques années, un chercheur au département de physique de l'Université Laval, Marcel Baril, a découvert certaines substances non identifiées accrochées aux micro-particules émises par l'incinérateur de Québec. Malheureusement, son financement pour de plus amples recherches fut coupé. Dans un entrevue accordée au Journal Voir, en mars 2004, le récent retraité confie : « Si l'on avait entrepris une vraie étude, ç'aurait coûté jusqu'à un million pour trouver les substances dont on soupçonne la présence. Ils ont peur que des problèmes apparaissent si on cherche trop » (Giguère, 2004).

### **Notre santé en danger: quelques études**

Une récente étude du Canadian Center for Policy Alternatives affirme que « De 1970 à 1998 le nombre de cancers a augmenté de 35% chez les hommes et de 27% chez les femmes, même après avoir tenu compte du vieillissement de la population ». De plus, le scientifique américain Samuel Epstein « estime que de 80% à 90% des cas résulterait de facteurs environnementaux » (Presse Canadienne, 2004). La Société Canadienne du Cancer quant à elle estime que 5% de tous les cancers seraient reliés à présence de polluants chimiques dans l'environnement. Plus près de nous, une étude publiée en 2002 par la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de Québec démontre bien le caractère problématique de la situation sanitaire du territoire Basse-Ville – Limoilou – Vanier. Effectivement, pour chacun des problèmes évalués dans ce *Portrait de*

*Santé*, ce territoire dépasse (parfois largement) les statistiques provinciales. Les chiffres concernant des facteurs tels que le cancer des poumons, les bébés de faible poids et la mortalité évitable sont particulièrement choquants. ATTENTION! Nous sommes conscients que l'incinérateur à lui seul n'explique pas ces chiffres. Il faut bien sûr prendre en compte d'autres facteurs tels que la pauvreté, le tabagisme, la Stadacona, etc. Peut-être que la contribution de l'incinérateur à ces problèmes n'est pas très importante. Mais devant le doute, ne devrions-nous pas nous abstenir de risquer de briser la vie d'être humains? « En situation de risques, une hypothèse non infirmée devrait être tenue provisoirement pour valide, même si elle n'est pas formellement démontrée » (Setbon, 1997).

Pour ce qui est de prendre des risques, le projet de PGMR en prend beaucoup tant au point de vue sanitaire, environnemental, qu'économique comme nous le verrons plus loin. En 1971, le ministre responsable de la protection de l'environnement d'alors M. Victor C. Goldbloom, déclarait au sujet de l'incinération : « *Les améliorations que l'on constate depuis un certain temps permettent de dire que l'on peut construire un incinérateur qui n'occasionnera que très peu de pollution atmosphérique* ». Tous reconnaissent aujourd'hui que l'incinérateur de 1974 était un véritable danger public. Le discours n'a pas changé; on continue de croire que — grâce aux nouvelles technologies — l'incinérateur de Québec ne pollue pas.

Devant de tels doutes quant à la fiabilité de l'incinération, nous disons PAS DE RISQUES À PRENDRE, optons pour ZÉRO DÉCHETS!

### **2.3.2 Les cendres**

En ce qui concerne l'incinération, il n'y a pas que les cheminées qui polluent. En fait, plus le système de filtrage des émissions gazeuses d'un incinérateur est efficace, plus les cendres, la chaux usée, le charbon activé et les résidus de filtres seront contaminés. On retrouve deux (2) sortes de cendres : les cendres de grille ou mâchefer dans la partie inférieure du four, en quantités plus importantes, ainsi que les cendres volantes dans la partie moyenne et haute du four, qui sont nettement plus toxiques. Les toxines retrouvées dans les cendres, la chaux usée et le charbon activé représentent *grosso modo*, lorsque additionnées, la même variété de composés que ce qui est retrouvé dans les émanations atmosphériques. Mais voilà, elles sont concentrées. Il est ironique de mettre autant de temps, d'énergie et d'argent pour perfectionner le filtrage des fumées

quand on est aussi négligent avec les cendres. Par exemple, à Québec, celles-ci partent dans de simples camions voués au transport de sables; aucune véritable précaution n'est prise pour éviter que le vent n'emporte ces toxines concentrées. À l'incinérateur de Québec, les portes donnant accès aux cendres ne sont pas complètement closes, ce qui entraîne un courant d'air pouvant volatiliser les toxines à travers la bâtisse. Lors de la visite effectuée le 27 mars dernier, le Dr Paul Connett s'étonnait d'ailleurs des conditions sanitaires dans lesquelles travaillent les ouvriers. Un témoignage concernant un cas récent nous a d'ailleurs été transmis ; un employé aurait eu des malaises dus au monoxyde de carbone qui s'échappait des cendres.

À l'incinérateur de Québec, les résidus de dépoussiérage (des tuyaux de la chaudière) sont traités depuis 2001 avec le procédé Alex Cendre; il sera fait de même avec les cendres volantes à compter des prochaines semaines. Ce procédé consiste à extraire quelques métaux (cadmium, mercure, plomb et zinc, principalement) des résidus et à les couler dans des blocs de béton envoyés dans un sol argileux, à Blainville. Bien évidemment, on peut se questionner sur la sécurité à long terme d'un tel procédé. Cela paraît tout de même bien de pouvoir prétendre «traiter» ces cendres. Là où c'est moins reluisant, c'est au niveau de ce qui reste une fois lesdits métaux retirés; ces restes (constitués de toutes les toxines créées et introduites à l'incinérateur) sont simplement enfouis au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de St-Tite-des-Caps avec le mâchefer et les déchets des MRC.

Les LES sont aujourd'hui reconnus comme étant de véritables dangers publics. *Au Québec, 68% des LES émettent des rejets dépassant les normes acceptables ou contaminent les eaux souterraines (Québec, 1995).* Pendant plusieurs années, nous avons donc stocké des quantités phénoménales de toxines concentrées (dioxines, ions solubilisés, métaux non-traités, BPC, etc.) dans cette passoire en puissance qu'est le LES de St-Tite-des-Caps. Le projet de PGMR parle plutôt du lieu d'enfouissement technique (LET) de St-Joachim.

### **2.3.3 La santé psychosociale aussi affectée**

La présence d'un incinérateur dans un quartier résidentiel (ou très près) n'affecte pas seulement la qualité de vie et la santé physiologique des citoyenNEs; elle affecte également leur santé psychosociale. *Certains sociologues se sont penchés sur la cause des oppositions des citoyens à*

*l'ouverture d'un LES ou d'un incinérateur dans leur localité. Ils ont trouvé que les communautés s'opposent à ces projets, car elles ressentent les sentiments suivants (Proulx et Duclos, 1994) :*

- *d'injustice sociale;*
- *de dévalorisation et d'humiliation;*
- *de crainte et d'inquiétude;*
- *de non confiance envers les administrations;*
- *de perte et d'appauvrissement;*
- *d'opposition;*
- *d'opportunisme ou de partisanerie politique.*

Les expériences vécues à l'intérieur du Comité de citoyenNEs pour la fermeture de l'incinérateur, notamment pendant l'élaboration de ce mémoire, ont effectivement été source de désabusement et d'inquiétude quant à la gestion technique et politique des matières résiduelles à Québec. Cependant, d'autres expériences — surtout réalisées dans le cadre d'études d'alternatives — ont créé des espoirs et beaucoup de motivation. Zéro déchet s'inscrit plutôt dans cette dernière tendance : c'est une vision positive qui favorise l'implication communautaire, l'éducation, la coopération et la transparence démocratique.

#### **2.4 L'incinération est nuisible pour l'environnement**

Comme nous l'avons vu plus haut, l'incinération contamine l'air, l'eau et les sols. Les toxines dégagées par les incinérateurs affectent aussi la faune et la flore. Certains composés sont très toxiques (métaux lourds), persistants (PFO) ou biocumulables (dioxines). L'incinération gaspille beaucoup d'eau ( 670 000 m<sup>3</sup>/an pour les chaudières ) et crée des rejets solides, liquides, et gazeux. Il est à noter que les critères du projet de PGMR comparent les quantités de rejets solides et liquides produits par les différents modes de gestion des matières résiduelles. Seulement, la toxicité de ces résidus aurait aussi dû être prise en compte. Aussi, dans le scénario A ( page D-39) on parle des mâchefers inertes et non des cendres volantes. Il faut aussi dire que pour l'incinération, une bonne partie des rejets liquides, de surcroît très contaminés, sont en fait sous forme gazeuse (émanations atmosphériques).

Les principales problématiques environnementales auxquelles contribue l'incinération sont :

- **Le smog** principalement formé lorsque les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) réagissent avec les composés organiques volatiles (COV) pour donner de l'ozone (O<sub>3</sub>). *Selon le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), le Québec est une des provinces où les concentrations d'ozone troposphérique dans l'atmosphère sont préoccupantes [...]. Dans le projet de PGMR, si on compare les hypothèses A et C (page D-38), on s'aperçoit*

que la quantité de NO<sub>x</sub> produite par l'incinérateur est dix (10) fois plus importante que celle produite par l'enfouissement.

Cependant, l'enfouissement pêle-mêle crée deux (2) fois plus de COV. Il faut savoir qu'avec un enfouissement sélectif, ces données seraient bien différentes. Les COV proviennent de la décomposition par certains microorganismes de résidus domestiques dangereux (RDD). Or, la première priorité de l'enfouissement sélectif est justement le retrait et l'isolement des RDD. De plus, le système zéro déchet comporte une collecte systématique de ces rebus et non pas une hypothétique collecte itinérante (CMQ, 2004 : 74).

En ce sens, il faut viser un taux de détournement plus élevé que celui proposé par la Politique québécoise des matières résiduelles, soit 60% et 75% pour les peintures, huiles et pesticides. Malheureusement, il est peu probable que les objectifs de cette politique soient atteints si on ne construit que des éco-centres sans user des incitatifs prévus à la loi 102. L'adoption de la loi 102, qui vise entre autres à responsabiliser les entreprises productrices de biens de consommation, est cependant très positive. Maintenant, reste à savoir si elle sera appliquée. En ce sens, les autorités municipales peuvent contribuer à sa mise en œuvre, comme par exemple en refusant sur leur territoire certains biens suremballés ou trop polluants, ou encore en rapportant chez certaines entreprises les RDD qu'elles ont elles-mêmes fabriqués. Notons que de tous les scénarios ayant été étudiés dans le cadre du projet de PGMR, le D est celui qui produit le moins de COV et de NO<sub>x</sub>.

- **Les pluies acides** auxquelles contribuent entre autres le HCl, le HF, les SO<sub>x</sub> et les NO<sub>x</sub>. Sauf pour le HF, on voit bien que ces gaz sont émis en plus grandes quantités dans l'hypothèse A que dans l'hypothèse C (CMQ, 2004: tableaux D-3.19 et D-3.21). L'hypothèse D contraste encore plus (CMQ, 2004: tableau D-3.22).
- **L'effet de serre** auquel contribuent les COV, les CFC, les NO<sub>x</sub>, les SO<sub>x</sub>, le CO et surtout le CO<sub>2</sub> et le CH<sub>4</sub>. Selon le projet de PGMR, l'hypothèse C créerait 30% plus de gaz à effet de serre (GES) que l'hypothèse A. Certains bémols se doivent d'être mis par rapport à ces données;

Pour avoir une véritable idée de la quantité de polluants émise par les différentes hypothèses, il faudrait faire un calcul global qui tienne en compte toutes les sources de pollution allant de pair avec les différents modes de gestion des matières résiduelles. L'une des principales sources de pollution, au niveau planétaire, demeure l'extraction et la transformation des matières premières. Ainsi, un incinérateur, parce qu'il se doit d'être quotidiennement nourri en déchets pour être rentable, **empêche une véritable réduction à la source**, pourtant première priorité hiérarchique de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (1998-2008). Le BAPE notait dans son rapport *Déchets d'hier, ressources de demain* : « La Commission doute que les équipements d'élimination puissent s'adapter facilement à une réduction progressive des résidus destinés à



l'incinération sans compromettre leur viabilité économique. La tentation de réduire les coûts d'élimination pour certaines matières résiduelles à fort potentiel calorifique va toujours être présente » (BAPE, 1997). De plus, à Québec, il y a le contrat de vente de vapeur à la papetière. D'après des sources internes, l'incinérateur se doit, selon un contrat passé avec la firme qui opère l'incinérateur (TIRU), de lui fournir 220 000 tonnes de déchets par an. Ce tonnage représente environ 78% du total actuellement incinéré. Ainsi, on voit mal comment un système sérieux de recyclage peut, même en tenant compte d'éventuelles renégociations de contrat, miser sur une réduction à la source, une réutilisation-réparation et un recyclage-compostage intensif, soit un système déchet zéro, en mettant l'accent sur un mode d'élimination démodé : l'incinération.

### 3. Une nouvelle vision : la stratégie zéro déchet<sup>9</sup>

«Lorsque vous construisez un incinérateur, vous affichez au monde entier votre manque d'intelligence – tant politiquement que techniquement – pour récupérer vos ressources usagées»  
- Paul Connett, 2004

La stratégie zéro déchet est née d'une constatation malheureuse: des communautés avec la volonté de fermer un incinérateur local se sont souvent retrouvées à appuyer la création d'un site d'enfouissement - généralement, dans la cour des autres. De même, celles qui résistaient à la création d'un site d'enfouissement se sont retrouvées avec la construction d'un incinérateur - souvent ailleurs que dans leur cour! Cette situation amena dans leur esprit un changement de perspective : si les ingénieurs ne peuvent pas contrôler ce qui se dégage des incinérateurs et des sites d'enfouissement, le seul choix rationnel qui se présente aux communautés est de **contrôler ce qui va dedans**. Il n'existe malheureusement pas de machine magique pour le faire. Dans l'optique zéro déchet, la problématique de la gestion des matières résiduelles n'est pas une question de haute technologie. C'est une stratégie globale qui commence avec un meilleur design industriel, qui passe par un tri sélectif et la stabilisation des matières organiques souillées, et se termine avec l'enfouissement intérimaire. En ce sens, elle concerne principalement trois types d'acteurs-clés : nos communautés, les compagnies et les autorités municipales.

---

9. Cette section est essentiellement basée sur les travaux du Dr. Paul Connett, professeur de chimie à la St. Lawrence University (New York). Pour plus d'informations sur ses travaux, voir les références en fin de document.

### 3.1 Le rôle de nos communautés

La stratégie zéro déchet nécessite une vigilance accrue des communautés. Comme l'indique le schéma sur le cheminement des matières (voir annexe 3), ce sont elles qui en aval ont la tâche de contrôler, de laisser seulement les matières non toxiques non recyclables et les matières organiques stabilisées acheminés vers des sites d'enfouissement intérimaires.

Ce contrôle n'est que la dernière de plusieurs étapes qui doivent être exécutées par nos communautés. Ce processus commence bien entendu par un tri à la source efficace, **car c'est lorsqu'elles sont mélangées que les matières deviennent des déchets**. Une fois triées, il existe des solutions sensées pour disposer de chacun des types de matière. La réutilisation et la réparation d'objets peuvent être des solutions appropriées dans certains cas. Dans notre esprit, après la séparation à la source, le compostage est l'étape la plus importante dans la communauté, parce que ce sont les matières organiques qui causent autant de problèmes dans les sites d'enfouissement, que ce soit par rapport à la formation de lixiviat ou aux émissions de méthane. À cet égard, le projet de plan de gestion de la CMQ fait un pas intéressant, mais insuffisant. Tout comme au niveau de l'importance accrue du recyclage ou de la récupération des matières toxiques qu'on doit sortir au plus vite de la cueillette des résidus. Nous y reviendrons.

Cependant, ce qui distingue nettement la stratégie zéro déchet des autres approches, c'est au niveau de **l'instauration d'un tri des matières résiduelles restantes** en aval de la démarche. Ce tri contrôlé par la communauté, le deuxième après celui à la maison, permet à la fois **d'augmenter la quantité de matières recyclables**, de s'assurer du retrait de toute matière toxique du parcours et de l'envoi vers la stabilisation biologique des matières organiques souillées. Par la suite, le peu d'objets et d'emballages non recyclables restants devraient être déposés dans un site d'enfouissement intérimaire. Là débiterait la véritable tâche des ingénieurEs qualifiéEs. Au lieu de tenter – sans succès et de manière insensée – de développer de nouvelles technologies pour capter le plus grand nombre de polluants des émissions atmosphériques dues à l'incinération, ces personnes devraient se pencher sur les matières restantes et faire preuve de créativité pour trouver des façons de les récupérer. Voilà un défi réaliste et utile d'ingénierie. À la longue, les sites d'enfouissement intérimaires deviendraient inutiles, ce qui n'est pas le cas avec

l'incinération qui nécessite toujours un espace pour entreposer les cendres produites par la combustion.

Pourtant, ce travail et toutes les étapes mentionnées ci-dessus ne prennent véritablement sens que si des pressions sont exercées par la communauté - appuyées par les autorités municipales et provinciales - sur les industries pour qu'elles reprennent les matières toxiques et résiduelles et pour qu'elles développent une meilleure conception industrielle.

### **3.2 La responsabilité des compagnies**

Il est évident que les communautés ne peuvent – et n'ont pas !- à résoudre seules le problème des déchets. Elles ne devraient pas être forcées de réparer les erreurs et de nettoyer les dégâts causés par des industries irresponsables et des décennies de surproduction. À partir d'aujourd'hui, nous devons rétablir la priorité des intérêts de la communauté sur ceux des compagnies. Il est possible selon nous de travailler collectivement pour que progressivement on en arrive à harmoniser davantage les intérêts des entreprises et ceux des communautés. À long terme, nous devons concevoir un système sans déchets. Pour ce, nous avons besoin d'une meilleure conception industrielle pour le 21e siècle. Il faut non pas seulement convaincre mais forcer les industries à avoir une production beaucoup plus propre, à avoir une responsabilité élargie et à cesser d'externaliser- donc, de faire assumer par les communautés – les coûts liés à la récupération des produits qu'elles fabriquent.

Cet effort débute en leur rappelant que si nous ne pouvons pas réutiliser, recycler ou composter un produit, et bien l'industrie ne devrait pas le fabriquer. C'est l'un des objectifs spécifiques de la stratégie zéro déchet, objectif qui rendrait désuète la création de nouveaux sites d'enfouissement.

Comme l'écrit Paul Connett :

notre système industriel et notre société de gaspillage sont basés sur le flot – qu'on pense inépuisable – de ressources naturelles jusqu'à des sites d'enfouissement et des incinérateurs polluants (...) Nous devons restructurer notre système industriel unidirectionnel en un système circulaire, bouclé serré, en renvoyant les ressources mises de côté dans nos communautés aux industries. (Connett 2003)

Pour nous, la présence de l'incinérateur met en péril ce rapport de force nécessaire face aux compagnies. Car, dans la logique de l'incinération, ces ressources mises de côté sont incinérées et

disparaissent en fumée ou demeurent dans les cendres au lieu de réapparaître dans les locaux des compagnies pour signifier le mécontentement de nos communautés et de nos municipalités.

À cet effet, la mise en œuvre de réglementations plus sévères, telles la Loi 102, ne nous rassurent pas beaucoup. En effet, avec l'Accord de libre-échange (ALÉ) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), c'est la volonté des compagnies qui est mise de l'avant au détriment de la souveraineté des États (Petit et Poirier, 2001). De plus, les discussions actuelles visant la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et les perpétuelles négociations au sein de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), auxquelles le Canada prend part, risque d'affaiblir encore davantage nos réglementations en matière d'environnement. Laisser l'avenir de nos communautés dans les mains d'un tribunal administratif supranational, chargé d'interpréter l'interférence de nos lois environnementales envers les clauses d'un accord commercial, ne nous enchante guère. Mais soyons clairEs, il ne faut pas s'empêcher de voter des lois progressistes pour autant et de les appliquer.

Donc, les industries doivent clorent la boucle de la production. Cette responsabilité élargie des producteurs (Extended Producer Responsibility ou EPR) comprend une meilleure conception industrielle des emballages et des produits, la reprise de leurs emballages et de leurs produits pour qu'ils les récupèrent et un ménage dans les procédés manufacturiers (entreposage et transport). Ce projet peut sembler ambitieux dans une société où les transactions commerciales priment souvent sur les volontés des citoyenNEs. Effectivement, nous soutenons que nous devons renverser la vapeur face aux diktats économiques qui dominent nos vies et remettent nos décisions collectives - le politique - à l'avant-scène. Cette tâche, les communautés ne peuvent l'accomplir seules. Elles doivent faire équipe avec les autorités de chaque municipalité pour établir un vrai rapport de force face aux industries. Nous croyons que c'est possible de débiter ce travail au niveau de la problématique des matières résiduelles et ce, pour une bonne raison : dans la stratégie zéro déchet que nous proposons, les entreprises ont aussi beaucoup à gagner! Nous y reviendrons

### 3.3 Les tâches des autorités municipales

Les autorités municipales, dans le cas qui nous préoccupe celles de la Ville de Québec et de la Communauté métropolitaine, ne peuvent faire fi de certaines tâches qu'elles ont à exercer. Bien sûr, elles doivent investir des montants suffisants du budget réservé au problème des matières résiduelles sur des programmes probants d'éducation et de sensibilisation pour assurer un engagement tout aussi efficace de la communauté. Elles se doivent également de mettre sur pied les infrastructures suffisantes pour assurer une bonne gestion écologique des ressources, et surtout, des politiques progressistes et soutenues en matière d'environnement.

Cependant, un grand changement doit aussi survenir dans les officines des mairies et des hôtels de Ville. Il faut que les représentantEs municipaux-ales réalisent que les communautés ne représentent pas «le» problème, en laissant croire qu'elles ne sont pas prêtes à une gestion écologique des ressources, souvent pour des raisons économiques. Les gens de nos communautés sont capables de comprendre et de réaliser leurs intérêts à long terme, comme le prouve les différents exemples de villes qui ont pris le virage zéro déchet. Il faut prendre le temps d'expliquer le cycle de la production, les **coûts «cachés»** au niveau de la santé humaine et environnementale qu'entraîne l'incinération avant d'affirmer et d'apeurer les «contribuables» avec les coûts «astronomiques» de toute autre approche que l'incinération des déchets.

En autant qu'on recherche de véritables solutions, l'avenir appartient aux personnes dans les gouvernements locaux qui mettent leur espoir dans les gens et non dans des machines miracles

- Connett 2003

Souvent, c'est plutôt le manque de volonté politique des autorités locales qui représente le véritable obstacle au changement. En ce sens, la stratégie zéro déchet offre un défi intéressant en ce qu'elle oblige à travailler constructivement avec les citoyenNEs actifs et actives plutôt que de maugréer lorsqu'ils et elles apparaissent dans les réunions publiques. Une des principales raisons du succès de la stratégie zéro déchet un peu partout sur le globe vient du fait que les gouvernements locaux étaient prêts à travailler avec les militantEs écologistes de la communauté et les citoyenNEs pour élaborer un programme commun de gestion écologique des ressources. Trop souvent, au lieu de travailler concrètement avec les citoyenNEs, les autorités municipales font affaires avec des consultants grassement payés pour réexaminer leur option. Or,

«Parce que l'expertise de ces consultants ne repose uniquement que sur des connaissances d'ingénierie, ils ont tendance à favoriser des solutions de haute technologie et ne donnent que peu d'importance aux solutions au sein desquelles l'organisation et l'éducation jouent un rôle dominant. Des firmes de relations publiques sont aussi engagées pour développer des stratégies qui tendent à nier l'opposition populaire, souvent perçue comme un facteur négatif et irritant » (Connett, 2003).

À l'intérieur de la stratégie que nous proposons, nous avons besoin d'autorités locales visionnaires, imaginatives, créatives et persévérantes. Visionnaires, parce que la solution n'est pas technologique mais bien à long terme. Imaginatives, car il faut dépasser nos cadres d'analyse habituels et projeter ensemble une nouvelle politique municipale. Créatives, parce que la stratégie est toute neuve et qu'il faudra trouver des moyens originaux pour atteindre nos objectifs. Persévérantes, car remettre à l'ordre du jour les volontés des citoyenNEs et des municipalités devant des compagnies souvent multinationales ne sera pas de tout repos. De toute façon, quelle autre possibilité réellement viable s'offre à nous que de réinventer l'avenir et de suivre les municipalités déjà engagées dans une démarche vers un objectif de zéro déchet?

### **3.4 Les déchets : plus qu'un problème environnemental**

Bien sûr, la gestion écologique des ressources vise à solutionner un problème environnemental. Cependant, nous croyons que « ce type de gestion basée sur la notion de développement durable, prend en compte la complexité des interactions entre les caractéristiques environnementales, sociales, politiques et économiques » (FCQGCD 2001 : 69).

Ainsi, il n'y a pas seulement que des rejets atmosphériques nocifs qui se retrouve dans la fumée et les cendres de l'incinérateur régional de Québec. Il y a aussi beaucoup d'énergie, de ressources, d'argent, d'emplois possibles, d'opportunités pour les petites et moyennes entreprises (PME), de créativité, etc. Mais surtout, c'est une nouvelle vision du politique qu'on écarte, une vision qui vise à augmenter de concert la responsabilité et le dialogue de nos communautés et des autorités municipales pour forcer les compagnies à assumer leur responsabilité industrielle. Et cette responsabilisation des industries est possible – avec un rapport de force approprié! – parce que zéro déchet n'est pas uniquement une solution écologique, mais aussi une solution économique.

#### **4. Les avantages économiques de zéro déchet par rapport à l'incinération.**

Nous l'avons vu, le système actuel de gestion des matières résiduelles, articulé autour de l'incinération, constitue la voie la plus coûteuse si on tient compte des coûts engendrés par l'extraction des ressources, leur transport, transformation et élimination. Il nous faut prendre en considération cette réalité si nous souhaitons réellement opter pour une solution durable à long terme. Nous devons également évaluer et chiffrer le gaspillage en termes de matières éliminées pouvant être valorisées. C'est ce que nous tenterons de faire dans les pages qui suivent, alors que nous aborderons le développement de l'économie locale permis par zéro déchet, la rentabilité de cette option pour les entreprises, la question de l'énergie et la nécessité d'effectuer un calcul global des coûts et bénéfices liés à l'incinération et à ses alternatives.

##### **4.1 Zéro Déchet, c'est le développement de l'économie locale.**

En optant pour zéro déchet, nous investissons dans la création d'emploi et de petites entreprises locales plutôt que dans des équipements coûteux, polluants et destructeurs. L'incinération empêche en effet le développement économique en brûlant des ressources qui peuvent être utilisées autrement et avec lesquelles on peut générer des emplois et un développement économique local.

Les plus grands bénéfices économiques liés aux matières résiduelles ont lieu quand les matériaux récupérés sont manufacturés en des produits finis au sein de l'économie locale. En effet, il y a beaucoup plus d'emplois créés par le développement des industries de réemploi, réparation et de recyclage-compostage que par l'élimination des matières résiduelles. Au Québec,

« avec l'augmentation au cours des années des matières résiduelles récupérées, se développent des entreprises qui fournissent des services, fabriquent de nouveaux produits et conseillent les organisations. L'utilisation des matières résiduelles en remplacement des matières vierges dans les procédés ouvre également des possibilités dans les industries de transformation » (Recyc-Québec, 2003 : 27).

En matière d'emploi, Recyc-Québec dénombrait, dans le *Bilan 2002 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, près de 11 400 emplois directs dans le secteur de la valorisation des matières résiduelles ; elle donne de l'emploi actuellement à 7 fois plus de travailleursSEs que l'enfouissement. Cependant, l'évaluation présentée dans ce bilan ne cerne que les emplois directs liés à la collecte et la disposition des matières résiduelles ; les emplois directs dans les

municipalités, chez les fabricants d'équipement et les consultants en environnement, de même que les emplois indirects chez les recycleurs et dans les entreprises gravitant autour de cette industrie de la récupération et du recyclage ne sont pas comptabilisés. Une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de France évalue que le recyclage crée 30 fois plus d'emplois directs et indirects que l'enfouissement (cité dans Recyc-Québec, 2003). Le Réseau des ressourceries du Québec, quant à lui, affirme que les opérations visant la réutilisation des matières résiduelles créent 38 fois plus d'emploi que l'enfouissement ou l'incinération de ces mêmes matières (Réseau des ressourceries du Québec, 2002 : 15).

L'incinération empêche donc le développement de telles alternatives génératrices d'emploi en brûlant les ressources dont elles ont besoin. Elle est de plus un **frein économique** à l'essor du secteur de la transformation des matières secondaire. En Ontario, une loi interdisant les incinérateurs, adoptée en 1992, a stimulé la création d'emploi et les prix des matériaux de récupération. En l'espace de deux ans, l'industrie du recyclage a vu les prix augmenter de 163 % pour les canettes en aluminium, 25 % pour les bouteilles en PET, 350 % pour le carton, 210 % pour le papier de qualité, 500 % pour le PEHD et 350 % pour les journaux (Greenpeace, 1991).

#### **4.1.1 Des exemples encourageants et stimulants**

Il existe plusieurs exemples de villes et municipalités qui, en optant pour une politique zéro déchet et en mettant un frein à l'élimination des matières résiduelles, en ont expérimenté les effets positifs et les retombées économiques. De fait, une série de municipalités un peu partout dans le monde ont réussi à atteindre des objectifs élevés de détournement des matières résiduelles avec l'adoption de la stratégie zéro déchet:

- La municipalité de Canberra, qui peut se targuer elle d'être une capitale exemplaire du 21<sup>e</sup> siècle. En effet, les habitantEs de la capitale de l'Australie ont fait office de précurseurs lorsque Canberra a été la première ville au monde à déclarer qu'elle visait zéro déchet. Une loi, intitulée *Pas de déchet pour 2010*, a été adoptée en 1996.
- En 2003, plus de 50% des municipalités de la Nouvelle-Zélande ont déclaré viser l'objectif zéro déchet pour 2020.
- Selon le rapport de la Commission sur la gestion intégrée des matières résiduelles en Californie qui date de 1996, 66 communautés californiennes avaient déjà dépassé l'objectif de 50 % de recyclage fixé par l'État grâce à la stratégie zéro déchet. En 1999, le comté d'Orange Cove a recyclé 88% de ses résidus.



- À San Francisco, grâce à un système à trois voies efficace, déjà plus de 50 % des ressources sont déviées de l'élimination. La ville s'est fixé un objectif de déviation de 75% pour 2010 et vise le zéro déchet pour 2020. Leur succès vient en partie du fait que l'industrie locale d'élimination des résidus a transformé ses méthodes et travaille en plus étroite collaboration avec la ville.
- La province de la Nouvelle-Écosse a réussi à dévier 50% de matières résiduelles des sites d'enfouissement en 5 ans. Pour la municipalité d'Halifax, le taux avoisine les 60%. 100% des ménages bénéficient d'une cueillette de leurs matières recyclables devant leur porte et les matières organiques compostables ne sont pas admises aux sites d'enfouissement. 3000 emplois liés à la gestion des ressources ont été créés en Nouvelle-Écosse depuis 1996 (Connett, 2003).

#### **4.1.2 Le cas de la Nouvelle-Écosse**

L'histoire du virage zéro déchet en Nouvelle-Écosse, et particulièrement à Halifax, remonte à la crise des sites d'enfouissement qui frôlent leur capacité maximale au milieu des années 90. Les citoyenNEs, refusant d'opter pour l'incinération comme solution de rechange, prônent l'adoption d'un programme de gestion des ressources plutôt que de destruction de celles-ci, un programme de gestion des ressources plutôt que de gestion des déchets. En 1995, la province adopte le « Nova Scotia Environment Act ». Les objectifs fixés s'inscrivent dans une volonté d'atteindre une meilleure coopération régionale afin de diminuer les coûts, ainsi que d'augmenter les opportunités économiques en reconnaissant les déchets solides comme des ressources. À l'intérieur de sa stratégie environnementale, le gouvernement a créé une organisation sans but lucratif, le *Resource Recovery Fund Board Inc.* (RRFB). Parmi ses réalisations, on note l'établissement de plus de 90 enviro-dépôts et d'infrastructures de transformation régionales (Target Zero Canada : aiming for zero waste). Les bénéfices de ce programme sont clairs. D'après le directeur de Ressources-déchets solides au Ministère de l'environnement et du travail de cette province, 3000 emplois ont été créés avec ce programme en Nouvelle-Écosse (Friesen, 2001). En cinq ans seulement, on a réussi, à Halifax, à détourner de l'élimination 60 % des matières résiduelles.

Avec l'incinération, les capitaux sortent de la communauté, et du pays (ex. : TIRU, entreprise française qui opère l'incinérateur de Québec), alors qu'avec de meilleures alternatives, l'argent y reste.

« Outre les emplois, plusieurs bénéfices économiques proviennent de la mise en valeur des matières résiduelles, par exemple : l'élimination des coûts d'enfouissement et des coûts sociaux ; la conservation des ressources (matières premières et énergie) ; l'augmentation de la viabilité des centres de tri et de compostage avec l'augmentation des matières récupérées et la multiplication des débouchés ; la valeur ajoutée de produits conçus à partir de matières résiduelles (peinture, huiles, papiers, pneus, etc.) » (Recyc-Québec 2003 : 27).

Nous reviendrons à cette question après avoir abordé les avantages économiques retirés par les entreprises elles-mêmes et la question de l'énergie.

#### **4.2 Les entreprises qui relèvent le défi zéro déchets y gagnent aussi.**

Se doter d'une politique zéro déchet plutôt que d'investir dans l'élimination, c'est payant pour les entreprises aussi. Un des exemples les plus probants en la matière est la compagnie Xerox. Depuis le début des années 1990, Xerox a adopté des objectifs de performance environnementale zéro déchet. Ces critères incluent des réductions significatives dans la production de déchets, les émissions, la consommation d'énergie et un recyclage accru. De plus, la compagnie reprend ses photocopieurs usagés et défectueux, les évalue et les répartit dans quatre catégories, selon le traitement qu'on leur réserve : (1) simple nettoyage ; (2) remplacement des pièces défectueuses ; (3) désassemblage et réutilisation des pièces et (4) désassemblage et recyclage (Connett, 2004). En 1999, le taux de recyclage des matières résiduelles solides non toxiques dans les usines de Xerox a atteint 87 %, et les économies liées à la réduction, le réemploi et le recyclage se sont chiffrées à 47 millions de dollars US, alors qu'en 2001, elles s'élevaient à 76 M\$. Ces mesures ont de plus permis de détourner plus de 150 millions de lbs de matières résiduelles de l'élimination (Target Zero Canada: aiming for zero waste).

En Ontario, le système de consigne des bouteilles de bière est administré par l'entreprise The Beer Store. Quarante-six (46) brasseries nationales et étrangères font partie du système, et on compte 17 000 emplacements inclus dans le système de consignes. Le taux de retour des bouteilles est de 98 %, et 97,6 % de l'emballage est détourné de l'élimination (Target Zero Canada: aiming for zero waste). Le système profite aux consommateurs et aux brasseurs, et protège l'environnement à travers une boucle basée sur des bouteilles à remplissage multiple. La consigne incite les consommateurs à retourner leurs bouteilles vides et l'emballage. La même bouteille est réutilisée entre 15 et 20 fois, ce qui permet d'économiser 160 millions de dollars chaque année. 2000 employés à temps plein travaillent pour maintenir le système, où des

investissements dans les emplois se substituent aux coûts des matériaux, à l'énergie et aux déchets associés aux systèmes linéaires basés sur l'usage unique et l'élimination. Le succès du programme permet aussi aux municipalités ontariennes d'économiser près de 31 millions de dollars en évitant d'avoir à assumer les coûts liés à la collecte et au recyclage des matériaux.

#### **4.3 La question de l'énergie : poser les vraies questions**

Il faut appeler l'incinération par son nom. Il ne s'agit pas de valorisation énergétique, d'équipements de récupération des ressources ou de transformation des déchets en énergie : il s'agit d'entraîner la chaîne de la surconsommation et du pillage des ressources (extraire-consommer- jeter- brûler) et de brûler des matières qui pourraient être utilisées autrement. Il faut absolument prendre en compte l'énergie que l'on sauve en prolongeant la vie des objets et en les recyclant. Incinérer une tonne de matières résiduelles génère 4 733 000 Btu, mais recycler cette même tonne en sauve 16 888 300. Incinérer, c'est récupérer un peu d'énergie : recycler, c'est en économiser beaucoup !

Dans le cas précis de l'incinérateur de Québec, on se vante de la conservation d'énergie permise par la fait que la vapeur générée par l'incinérateur est vendue à la compagnie voisine, Stadacona. Dans le Projet de PGMR, on affirme en effet que l'énergie ainsi générée par l'incinérateur remplace une chaudière à écorce et, dans la comparaison des différentes hypothèses, on soustrait des émissions de l'incinérateur les émissions qui seraient occasionnées par une chaudière à écorce (CMQ, 2004 : D-59). De tels calculs tentent de faire passer l'incinération pour une solution écologique et sensée, alors qu'ils s'agit d'une option qui favorise la destruction des ressources. De plus, on passe sous silence le fait que le contrat de vente de vapeur prend fin en 2005, et que la compagnie Stadacona envisage depuis de nombreuses années la possibilité de s'autonomiser en ce qui a trait à l'énergie. Non seulement est-il extrêmement risqué de se fier sur les liens fragiles qui nous unissent à une entreprise, mais il est inconcevable de concevoir son plan de gestion des matières résiduelles en fonction de celle-ci. La seule solution durable et qui permette une véritable économie d'énergie, c'est de **mettre fin à l'incinération** et d'opter pour une stratégie misant sur la réduction, le réemploi et le recyclage-compostage.

#### **4.4 Chiffrer le gaspillage ? Pour un réel calcul des coûts et bénéfices dans leur globalité**

Pour avoir une véritable idée des enjeux économiques liés aux différentes hypothèses de gestion, nous devons commencer par évaluer notre gaspillage et chiffrer celui-ci en se basant sur la valeur des matières résiduelles éliminées qui peuvent être valorisées. Dans leur mémoire *Pour une politique viable de gestion intégrée des matières résiduelles au Québec*, présenté à une Commission du BAPE en 1996, des organismes environnementaux de la région estiment, en prenant comme référence l'année 1992, que la valeur totale des matières résiduelles éliminées qui auraient pu être valorisées représente au minimum 183, 1 millions de dollars dans le secteur domestique seulement (Conseil régional de l'environnement et al., 1996). Un tel montant démontre qu'en investissant davantage dans l'éducation et la sensibilisation, il est possible de générer des revenus qui pourraient entre autres contribuer à financer des mesures alternatives à l'incinération... la stabilisation biologique, par exemple.

Ce que nous proposons ici, c'est d'élargir les valeurs prises en compte dans le calcul des coûts et des avantages économiques liés aux différents scénarios, et de calculer le gaspillage en terme de matières éliminées pouvant être valorisées. Ainsi, il faudrait ajouter, dans notre calcul des bénéfices économiques liés à la valorisation des matières, les coûts évités en n'ayant pas à éliminer cette quantité de matières, tout en retranchant les coûts de triage, collecte, etc. Il faudrait aussi incorporer au calcul le coût lié à l'élimination des matières non valorisées. Il faudrait également prendre en compte les retombées économiques en termes d'emplois générés et d'activités économiques. On devrait aussi établir les montants collectifs économisés par la création de ces emplois en terme de diminution des coûts sociaux (programmes sociaux). Il faut évidemment tenir compte des emplois perdus dans le secteur de l'élimination, mais ceux-ci pourraient être *recyclés* dans l'industrie des matières secondaires. Par ailleurs, il faut tenir compte des décisions politiques à venir, et de leur impact sur le financement de la gestion des matières résiduelles. Par exemple, la contribution obligatoire des entreprises à l'élimination, l'imposition d'un tarif minimum pour l'enfouissement des déchets ultimes, une hausse de la consigne, etc., sont des mesures qui permettraient de financer la gestion des matières résiduelles.

Il faut aussi considérer les coûts liés à la décontamination, aux problèmes de santé. On ne les a jamais évalués. Au chapitre des bénéfices, il faut prendre en compte l'économie énergétique, la

préservation des ressources premières et l'expertise et le savoir-faire québécois développé en devenant des leaders dans le domaine de la gestion écologique des matières résiduelles. Effectuer un tel calcul peut représenter un travail imposant, mais les résultats sommaires qui s'en dégagent permettent de réaliser les avantages qui existent à favoriser le développement d'une économie basée sur la valorisation des matières résiduelles.

Bref, il nous semble que le projet de plan de gestion que nous proposent les consultantEs pose mal le problème de la gestion des matières résiduelles. En effet, on semble davantage se demander comment se débarrasser de nos déchets, plutôt que de chercher comment mieux user de nos ressources. À notre avis, à long terme, nous serions collectivement gagnantEs en investissant dans les alternatives, en optant pour zéro déchet plutôt que pour l'incinération. L'incinération est un obstacle à tout cela, car elle détruit des ressources que nous devrions partager avec les générations futures. Ne jouons pas avec les mots, **l'incinération n'est pas du développement durable** : elle ignore le tableau complet.

## **5. Les actions à entreprendre pour atteindre zéro déchet en 2015 et le projet de PGMR**

Au 21<sup>e</sup> siècle il faut prendre collectivement conscience que le gaspillage de nos sociétés industrielles compromettent les capacités de l'environnement à subvenir à nos besoins et à ceux des générations futures. Il faut freiner le gaspillage de ressources et avoir comme leitmotiv une stratégie zéro déchet. Par cette stratégie on réduit la consommation, maximise le recyclage, minimise les déchets et assure que les produits fabriqués sont réutilisables, réparables ou recyclables. Toute la société doit être mise à contribution. Ainsi, pour favoriser la mise en place d'une stratégie zéro déchet, une volonté politique, une responsabilité des fabricants et une responsabilité des citoyens et citoyennes sont nécessaires. Les **autorités politiques** doivent établir des mesures incitatives pour empêcher l'élimination des matières résiduelles, elles doivent montrer l'exemple en créant à la fois l'offre et la demande pour les produits recyclés et ils doivent instituer des programmes nationaux de retour des produits-déchets aux fabricants. Les **fabricants** doivent assumer une responsabilité qui couvre l'ensemble du cycle de vie de leurs produits. Si un produit ou son emballage ne peut être réutilisé, recyclé ou composté, le producteur devra être responsable de leur collecte et de leur gestion en fin de vie. Les **citoyens et citoyennes**

doivent acheter des biens durables, des biens qui se réutilisent, se recyclent et se compostent. Ils et elles doivent cesser leur surconsommation.

### **5.1 La loi sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

La loi sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles adopté par notre gouvernement provincial est un pas vers la stratégie zéro déchet puisqu'elle fait la promotion des 3R-VE<sup>10</sup> en introduisant la notion de compensation pour les services que les municipalités rendent en matières de récupération et de valorisation des matières. Cette Loi responsabilise les différentes personnes assujetties, en imposant un tarif, pour les conséquences environnementales des produits qu'elles fabriquent, qu'elles mettent en marché, distribuent ou commercialisent ou des matières qu'elles génèrent autrement et en prenant entre autres en considération le contenu des matières recyclées, la nature des matériaux utilisés, le volume de matières résiduelles produites ainsi que leur possibilité de récupération, de recyclage ou de valorisation. Cette Loi indique la voie à suivre en promulguant que dans le domaine de la gestion des matières résiduelles la réduction à la source, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiées dans cet ordre à moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire. Cette Loi n'interdit pas le maintien des sites d'élimination, elle oblige seulement les Municipalités à réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et elle les oblige à assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination. Toutefois, selon nous, cette Loi aurait dû rendre les manufacturiers responsables de la collecte et de la gestion en fin de vie de produits qui sont non réutilisables, non recyclables ou non compostables. Elle aurait aussi dû interdire pour 2008 la présence, sur le territoire québécois, d'incinérateurs qui entrent en concurrence avec les programmes établis de réutilisation et de recyclage parce qu'il faut constamment les alimenter pour qu'ils conservent leur rentabilité. Pour nous, la présence de sites d'enfouissement et d'incinérateurs sont des menaces pour l'environnement, ces technologies sont coûteuses et elles perpétuent le gaspillage insouciant qui n'a plus sa place dans **un développement durable**. C'est pour ces raisons que nous proposons l'adoption d'une stratégie zéro déchet.

---

10. Rappelons ici que nous n'endossons pas la valorisation énergétique telle que comprise dans la loi, puisqu'on détruit bien plus que ce qu'on en retire.

## **5.2 Mesures incitatives et réglementaires inscrites au projet de PGMR de la CMQ**

On prévoit, au projet de PGMR, des règlements et des mesures incitatives qui devront être adoptés en général avant 2007. Pourquoi ne donnons-nous pas un message clair **maintenant** à toute la population en adoptant des règlements dès 2004? Si on ne veut pas rater la cible pour 2008, qui est celle d'atteindre une mise en valeur de plus de 60% des résidus valorisables peut-être faudrait-il viser un objectif de 75%? Peut-être faudrait-il prévoir une collecte d'ordures une fois par mois comme le souhaitait Halifax dès 2001? Peut-être faudrait-il interdire l'entrée, sur le territoire de la CMQ Rive-Nord, des produits non réutilisables, non recyclables et non compostables.

Au 20e siècle nous avons créé une société de consommation qui ne s'est jamais trop préoccupée de l'épuisement des ressources. Nos dirigeants municipaux géraient nos déchets en les éliminant en grande partie dans nos sites d'enfouissement et incinérateurs. Aujourd'hui, nous devons apprendre à gérer nos ressources de sorte que les générations futures n'en soient pas privées. C'est pourquoi il faut agir dès maintenant et penser en termes de développement réellement durable.

## **5.3 Le Projet de plan de gestion des matières résiduelle de la CMQ**

Le mode de gestion proposé dans le cadre des présentes consultations est le résultat de l'évaluation, selon la CMQ, de plusieurs modes de gestion, qui a été effectuée à l'aide de critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux . Le but étant de rencontrer les objectifs de la Politique québécoise et... principalement la rentabilité, semble-t-il. En effet la rentabilité à court terme semble avoir été un élément lourd d'influence car, les consultants ont choisi de proposer de conserver et de moderniser l'incinérateur qui génère environ 8 millions de dollars par année à la Ville pour la vente de vapeur à la papetière. Cet équipement, faut-il le rappeler, est situé à proximité d'un quartier résidentiel. Plusieurs inconvénients sont reliés à son fonctionnement dont la pollution de l'air le bruit et les mauvaises odeurs. La CMQ semble s'être préoccupée des coûts économiques pour faire son choix mais pas de la santé et de la volonté des résidents qui demeurent à proximité de l'incinérateur.

Nos dirigeants auraient dû pousser plus loin leur réflexion pour se rendre compte que chaque fois que nous brûlons quelque chose dans un incinérateur ou que nous jetons quelque chose dans un lieu d'enfouissement nous devons le remplacer. Cela signifie qu'il faut refaire tout le chemin de la production primaire qui demande beaucoup d'énergie, épuise nos ressources et pollue énormément. L'incinérateur représente donc un gaspillage d'énergie plutôt qu'une production d'énergie. On peut dire enfin que nos dirigeantEs ont une vision à courte vue, en conservant l'incinérateur comme mode d'élimination car :

- Les contenants de plastique et les emballages seront dans un avenir prochain biodégradables;
- Plusieurs fabricants réutilisent actuellement les pièces de leurs vieux équipements tels : Xerox, Sony, IBM et bien d'autres parce que c'est rentable. Assurément que d'autres compagnies les imiteront à travers le monde.
- Il y aura bientôt le renouvellement du contrat d'achat de vapeur par la papetière, nos dirigeants ont-ils évalués la possibilité du non renouvellement de ce contrat? La papetière trouvera-t-elle plus rentable à long terme de s'autosuffire en énergie en faisant construire sur son terrain une usine de cogénération?
- Actuellement il y a une technologie qui permet la stabilisation avant l'enfouissement. La ville d'Halifax utilise cette méthode écologique actuellement. Pourquoi ce traitement ne pourrait pas se faire chez-nous?

Il est clair pour nous que l'adoption d'une stratégie ZÉRO DÉCHET répondrait davantage aux intérêts de notre communauté. Cette approche décourage la surconsommation, facilite la création d'emplois, stimule l'économie locale et nous conduit au **développement durable**.

### **5.3.1 La réduction à la source**

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vient appuyer en quelque sorte les municipalités, dans leur démarche de réduction à la source, en imposant un tarif à tous ceux et celles qui ne respectent pas l'environnement, ce en évitant toutefois de surtaxer les ménages à faibles revenus. La CMQ quant à elle nous propose, dans son projet de PGMR, quelques moyens pour que la communauté adopte des pratiques de consommation qui permettent de réduire la production de matières résiduelles. C'est louable de vouloir influencer les pratiques de consommation des citoyenNes mais ça fait des dizaines d'années que les entreprises nous envoient un message répétitif qu'il faut consommer toujours plus et qu'elles nous font l'apologie du jetable. Nous recommandons à nos dirigeantEs d'aller plus loin en refusant progressivement sur notre territoire l'entrée de produits qui ne peuvent être réutilisés, recyclés ou compostés. En déplaçant les coûts de la gestion des déchets vers les producteurs, cela influencerait la conception



de leurs produits. Actuellement, c'est toute la collectivité qui prend en charge l'élimination des déchets et on s'éloigne du développement durable.

### 5.3.2 Les Matières recyclables

Sur le territoire de la CMQ Rive-Nord, nous faisons une collecte très sélective qui rejette plusieurs matières plastiques, certains cartons, les sacs de plastique et certains métaux. Ce qui est étonnant, la Ville de Victoriaville, ville de 40 000 habitantEs, recycle plus que nous. Elle recycle actuellement 52% et nous 23%. Les dirigeantEs de Victoriaville et ses citoyens et citoyennes sont-ils plus créatifs que nous? Non, mais dans cette ville il n'y a pas d'incinérateur à alimenter et il n'y a pas de papetière. En résumé, leur leitmotiv est *Enfouissement Zéro*. Cette ville recycle donc plusieurs produits que nous incinérons.

Nous recommandons donc que la CMQ prennent tous les moyens nécessaires pour :

- récupérer actuellement tout ce qui est recyclable afin d'atteindre zéro déchet en 2015;
- sensibiliser les gens d'affaires afin qu'ils développent sur notre territoire des entreprises de recyclage;
- sensibiliser les gens d'affaires afin qu'ils développent des marchés pour les produits recyclés;
- étendre la collecte sélective, dès le début, aux multilogements et aux condos.

### 5.3.3 Les matières putrescibles

La démarche de la CMQ en ce qui a trait à la collecte des matières putrescibles nous semble appréciable, parcontre, nous craignons certains **risques associés à un centre régional de compostage**. En effet, il nous semble important de favoriser aussi plusieurs petits centres de compostage qui permettent la prise en charge citoyenne, diminuent les coûts de transport et les gaz à effet de serre qui y sont associés, tout en assurant un compost de meilleure qualité. Par ailleurs, nous recommandons cependant que la collecte des matières putrescibles soit étendue à tous les types d'habitations y compris les multilogements d'ici 2008 et que des mesures concrètes soient mises en place afin d'encourager les initiatives locales comme le compostage communautaires.

### 5.3.4 Les textiles, encombrants, matériaux secs et résidus domestiques dangereux

Nous appuyons les mesures proposées au projet de PGMR qui permettront la mise en valeur des textiles et des encombrants — en somme le réemploi de ceux-ci — et l'appui aux entreprises

d'économie sociale. Nous accueillons positivement la création de 11 éco-centres sur tout le territoire ainsi que l'installation d'un conteneur sécuritaire, dans chaque éco-centre, qui servira à recueillir les résidus domestiques dangereux.

Nous recommandons que:

- la CMQ revendique l'adoption par le gouvernement du Québec d'un règlement obligeant les entreprises qui fabriquent et mettent en marché des produits domestiques dangereux<sup>11</sup> à les récupérer et les traiter;
- la CMQ adopte un règlement pour interdire la mise aux rebut des résidus domestiques dangereux dès 2004, si elle en avait le pouvoir;
- une collecte itinérante, au moins 2 fois par année, pour les résidus domestiques dangereux;
- la publication d'un répertoire des entreprises actives dans le domaine du réemploi; ( ex : le guide du réemploi **Le recycleux**);
- l'objectif visé pour la mise en valeur des biens susmentionnés est de 100% pour 2008.

### **5.3.5 Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)**

Tel que proposé dans le projet de PGMR nous appuyons les mesures qui seront mises de la l'avant pour récupérer et mettre en valeur les résidus de CRD. Nous recommandons cependant :

- que l'objectif de récupération soit le maximum de ce qui sera possible de récupérer en 2008;
- que des mesures incitatives soient rapidement appliquées pour assurer l'étroite collaboration des industriels en cette matière.

### **5.3.6 L'élimination des matières résiduelles non valorisées**

Selon le projet de PGMR actuellement proposé, en 2008 les seules installations d'élimination qui seront disponibles sur le territoire de la CMQ Rive-Nord seront :

- l'incinérateur;
- le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim.

En recommandant de conserver l'incinérateur comme mode d'élimination, nous sommes d'avis qu'aucune étude sérieuse n'a été effectuée par les consultantEs. Cet équipement arrive à la fin de sa vie utile et pour s'assurer de son bon fonctionnement la Ville doit investir environ 46 millions de dollars pour sa modernisation, ce qui prolongerait sa vie jusqu'en 2025. La CMQ a évalué les coûts économiques mais pas les coûts de santé humaine et environnementale. Malgré les impacts, les risques, les nuisances et les émissions atmosphériques connues liés au fonctionnement de ses installations, qui sont situées à proximité d'un quartier résidentiel, la CMQ a fait le choix délibéré

---

11. ... et bien sûr, prévoir la possibilité d'une collecte sur mesure, à l'exemple de certaines ressourceries.

de le maintenir en fonction. C'est aberrant ! À notre avis, c'est le moment de nous débarrasser de ces installations préconisées au 20e siècle parce que :

- L'incinérateur arrive à la fin de sa vie utile et qu'au lieu de déboursier des sommes considérables pour sa remise en état il faut le fermer dès 2008 et investir dans une nouvelle technologie comme la stabilisation des matières organiques souillées par un second compostage. (Procédé choisi par Halifax;)
- À court ou à long terme le contrat de vente de vapeur à la papetière n'est pas assuré. Comme déjà mentionné peut-être que cette dernière choisira l'autosuffisance en énergie en construisant une usine de cogénération. À noter que bientôt ledit contrat sera à renouveler;
- Les lois adoptées sur la qualité de l'environnement par le gouvernement provincial va exercer des pressions sur les fabricants afin qu'ils produisent des biens qui se réutilisent, qui se recyclent ou qui se composte;
- Chaque fois que nous brûlons quelque chose dans un incinérateur nous devons le remplacer. Cela signifie que nous devons refaire tout le processus de la production primaire, ce qui demande beaucoup d'énergie, épuise nos ressources et pollue l'environnement;
- L'innovation dans la conception et la fabrication des produits et dans les systèmes de valorisation nous permettrons d'atteindre sous peu l'objectif du **zéro déchet**;
- Le danger d'avoir un incinérateur sur le territoire c'est la pression que semble exercer des fabricants pour que soient incinérées leurs déchets pharmaceutiques, narcotiques et cosmétiques. (voir à ce sujet le mémoire de la Ville de Québec présenté à la Commission des transports et de l'environnement). Dans le PGMR on mentionne l'importation acceptée de 5000 tonnes de matières résiduelles;
- L'argent investi dans des alternatives créera des emplois dans la communauté.
- Au fur et à mesure que les taux de recyclage augmenteront l'incinérateur perdra toute justification.

Nous recommandons :

- **la fermeture** dès 2008 de l'incinérateur;
- le changement d'usage de l'équipement;
- la stabilisation des matières organiques souillées.

#### **5.4 Un Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation**

Nous appuyons les mesures proposées au PGMR en ce qui a trait à l'éducation. Ce volet est primordial dans l'atteinte des objectifs zéro déchet. Nous recommandons par ailleurs :

- Que soit mis sur pied un centre de recherche et d'éducation en environnement régional (CRÉER), organisme sans but lucratif . Il existe un CRÉER à Victoriaville, c'est un organisme qui donne de l'information et sensibilise la population en environnement. Il possède du matériel pédagogique. Des cours de formation, des activités, des conférences et des ateliers sont organisés par l'organisme.

- Le début immédiat, dans tous les arrondissements, d'une campagne soutenue de sensibilisation.

### **5.6 Un programme de recherche et développement**

De concert avec l'université et les gens d'affaires nous recommandons d'établir un programme de recherche et développement pour :

- la création de nouveaux produits à partir des matières résiduelles;
- la mise en marché de ceux-ci;
- la recherche pour arriver à atteindre zéro déchet d'ici 2015.

### **5.7 Le Comité de vigilance**

En plus du comité de vigilance mise en place pour le nouveau site d'enfouissement nous recommandons la mise sur pied d'un comité de vigilance pour s'assurer qu'on atteindra **zéro déchet** en 2015. Nous pourrions arriver en 2015 à la stratégie **zéro déchet** en **retirant l'incinérateur comme mode d'élimination**, en invitant toute la population à participer activement au 3R-C et en surveillant très étroitement les activités industrielles. Ce n'est qu'après ce long processus que la Ville de Québec pourra se targuer d'être une capitale exemplaire en matière d'environnement.

## **Conclusion**

Nous n'avons cessé de répéter dans ce mémoire que zéro déchet est une approche qui nécessite l'engagement de plusieurs acteurs dans nos communautés. Alors, loin de nous l'idée d'apporter des recommandations unilatérales ou unidirectionnelles. Nous préférons voir un véritable dialogue s'amorcer entre nos communautés et les autorités municipales pour se convaincre mutuellement du bien-fondé d'une démarche commune. Nous croyons que le projet PGMR de la CMQ Rive-Nord comporte plusieurs éléments qui représentent un pas certain dans la bonne direction. Cependant, la modernisation de l'incinérateur régional de Québec, à renfort de plusieurs millions de dollars, porte un ombrage insensé sur ce plan.

Notre recommandation globale à l'issue de ce mémoire est la suivante : **il faut prendre le temps de bien réfléchir ENSEMBLE et de bien situer le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord dans son contexte global. Il faut penser à long terme et développer ensemble un rapport de force face aux compagnies qui, par leur productivisme**

**effréné et leurs invasions publicitaires, créent en grande partie le « scandale des déchets au Québec » (Séguin, 1994) et partout dans le monde.** Dans cette logique, selon nous, l'incinération n'a plus sa place à Québec.

Par la suite, nous sommes persuadés qu'une recherche plus minutieuse pourrait, par exemple, être complétée par la CMQ, en collaboration avec ses citoyenNes. Nous disposons à la fois des ressources et des compétences nécessaires pour trouver des moyens efficaces à l'atteinte de l'objectif zéro déchet. Finalement, à l'approche des fêtes du 400<sup>e</sup> de la Ville de Québec, nous pourrions peut-être nous offrir les seuls véritables cadeaux que nos communautés puissent souhaiter : la confiance en nos moyens collectifs et un environnement sain et viable.

## MÉDIAGRAPHIE

American Public Health Association, « Resources and Solid Waste Management », *American Journal of Public Health*, vol.80, February 1990, p. 230-231.

Ayotte, Pierre, Éric Dewailly, et Jacques Brisson. 1994. « L'exposition aux composés organochlorés estrogéniques et le cancer du sein ». *Bulletin d'information en santé environnementale*, vol. 5, no. 4, p. 1-4.

BAPE. 1997. *Déchets d'hier ressources de demain : Rapport de la Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec*. Québec.

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). 2004. *Vers une gestion concertée de nos résidus*. Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ-Rive-Nord. Québec.

Connett, Paul. 2004. *L'incinération: la mauvaise solution pour le 21e siècle*. Présentations organisées par le Comité des citoyenNES pour la fermeture de l'incinérateur de Limoilou, Québec, 26 et 27 mars 2004.

Connett, Paul et Sheehah, Bill. 2003. *Citizens's Agenda For Zero Waste : a United States / Canadian Perspective*. A strategy that avoids incinerators and eventually eliminate landfills. Disponible à l'adresse [www.grrn.org](http://www.grrn.org) (page visitée le 9 avril 2004).

Connett, Paul. 1998. *Municipal Waste Incineration : A Poor Solution For The Twenty First Century*. A presentation at the 4th Annual International Management Conference Waste-To-Energy, Amsterdam. Disponible à l'adresse [www.grrn.org](http://www.grrn.org) (page visitée le 9 avril 2004).

Conseil Régional de l'environnement de la région de Québec et al. 1996. *Pour une politique viable de gestion intégrée des matières résiduelles au Québec*, Mémoire présenté à la Commission du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Québec.

Domart, A. et J. Bourneuf. 1981. *Nouveau Larousse médical*. Librairie Larousse. Paris.

Friesen, Barry. 2001. Interviewé dans le film *ON THE ROAD TO ZERO WASTE — Nova Scotia : Community responsibility in Action*, produit par Grass roots & Global Video, octobre 2001.

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). 2001. *Pas de risque à prendre... La gestion des matières résiduelles et les risques pour la santé humaine*. Montréal.

Giguère, Claude. 2004. «L'incinérateur de Québec. Toxique le ravageur». Dans *Voir*, mars 2004. Québec

Golberg, Mark S., Jack Siemiatyck, Ron Dewar, Marie Désy et Hélène Riberdy. 1999. « Risks of Developing Cancer Relative to Living near a Municipal Solid Waste Landfill Site in Montreal, Québec, Canada ». *Archives of Environmental Health*, vol. 54, no 4 (juillet-août), p. 291-296.

Gonzalez, Carlos A., Manolis Kogevinas, Enrique Gadea, Alicia Huici, Alba Bosch, Maria J. Bleda et Olaf Päpke Ergo. 2000. « Biomonitoring Study of People Living near or Working at a Municipal Solid-Waste Incinerator Before and After Two Years of Operation ». *Archives of Environmental Health*, vol. 55, no 4 (juillet-août), p. 259-267.

Greenpeace. 1991. *Attention : l'Incinération peut nuire gravement à votre santé. Un rapport concernant la crise de l'Incinération des déchets toxiques*. Montréal.

Greenpeace. 2001. *Santé et incinération. État des connaissances sur les impacts de l'incinération sur la santé humaine*. Paris.

Kogenivas, Manolis, Heiko Becher, Trevor Benn, Pier Alberto, Paolo Boffetta, H. Bas Bueno-de-Mesquita, David Coggon, Didier Colin, Dieter Flesch-Janys, Marilyn Fingerhut, Lois Greer, Timo Kauppinen, Margareta Littorin, Elsebeth Lynge, John D. Mathews, Manfred Neuberger, Neil Pearce and Rodolfo Saracci. 1997. « Cancer Mortality in Workers Exposed to Phenoxy Herbicides, Chlorophenols, and Dioxins ». *American Journal of Epidemiology*, vol. 145, no 12 (june), p. 1061-1075.

Larbi Bouguerra, Mohamed. 2000. «Un danger omniprésent, les dioxines». Dans *Manière de voir*, no 50, mars-avril 2000. Paris.

Muckle, Gina. 1995. « Les effets chez le nouveau-né et l'enfant de l'exposition prénatale aux organochlorés et au mercure ». *Bulletin d'information en santé environnementale*, vol. 6, no 4, p. 1-7.

Parent, Sylvain. 1990. *Dictionnaire des sciences de l'environnement*. Ottawa : Éditions Broquet Inc.

Petit, Martin et Martin Poirier. 2001. *Mondialisation et environnement*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques. Montréal. IRIS

Presse Canadienne. 2004. «La pollution à l'origine de nombreux cancers, selon une étude». Dans *Le Soleil*, 4 mars 2004. Québec.

Ontario Environment. 1993. *L'argument contre l'incinération des déchets urbains*. Ontario. Ministère de l'Environnement.

Ramade, François. 1992. *Précis d'écotoxicologie*. Paris : Masson.

Recyc-Québec. 2003. *Bilan 2002 de la gestion des matières résiduelles au Québec*.

Réseau des ressourceries du Québec. 2002. *Guide de la semaine québécoise de réduction des déchets*.

Séguin, Michel. 1994. *Le scandale des déchets au Québec*. Écosociété, Montréal.

Setbon, Michel 1997. «Le principe de précaution en questions». Dans *Revue française des affaires sociales*, no 3-4, juillet-décembre 1997. Paris.

Target Zero Canada: aiming for zero waste. Adresse Internet : <http://www.targetzerocanada.org>.

Viel, Jean-François, Patrick Arveux, Josette Baverel et Jean-Yves Cahn. 2000. « Soft-Tissue Sarcoma and Non-Hodgkin's Lymphoma Clusters around a Municipal Solid Waste Incinerator with High Dioxin Emission Levels ». *American Journal of Epidemiology*, vol. 152, no 1, p. 13-19.

Ville de Québec. 2003. *Une vision pour Québec. L'avenir maintenant*. Québec.

